

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 22 juin 2022

DEL_20220622_17

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
21
28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE –
Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET
Hervé MORICE – Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) – Myriam LEROUX
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (arrivée 18h50)
Stanislas FONLUPT – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Christelle POHON
David PELON – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC
Alain DESMARS

Objet :

**Cession de parcelles
de terrain à la MAEPA
Camille CLAUDEL**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)
- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY
- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)
- Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT
- Benoît PICHARD donne pouvoir à C. OLIVIER
- Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET
- Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE
- Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON
- Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

Absentes :

- Isabelle GUENEGO

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affiché à la porte de
la Mairie le

27 juin 2022

Et que la convocation
avait été faite le

15 juin 2022

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence autonomie de la MAEPA Camille Claudel, le
déclassement d'une partie du délaissé communal (AX 905 p) situé en appui de la rue Camille Claudel a
été voté en conseil municipal du 6 avril 2022.

Dans la continuité de cette délibération, il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'approuver la
cession de cette parcelle AX905p et des parcelles AX 449p et AX 453p.



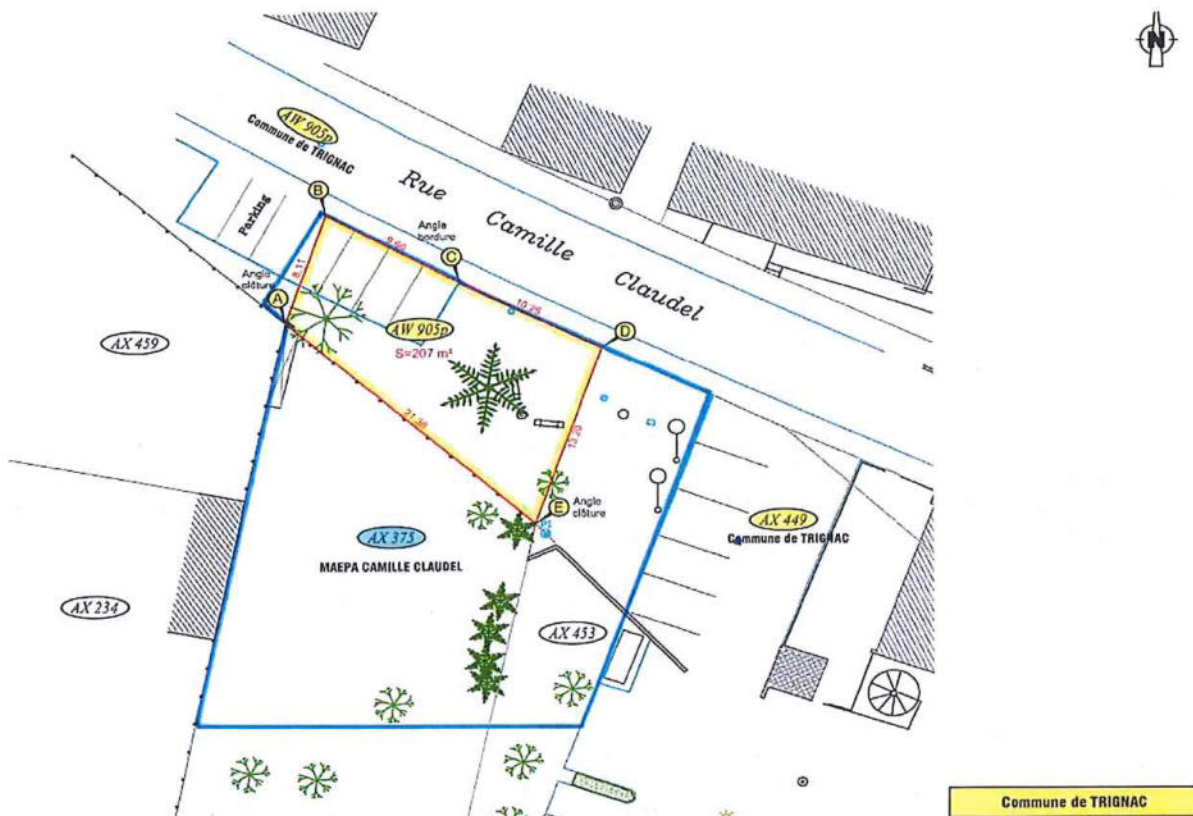
Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

SLOW

ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_17-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
 VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 31 mai 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 DECIDE**

- **Article 1** : D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle AX 905p et des parcelles AX 449p et AX 453p., soit une superficie d'environ 350 m² à parfaire par un document d'arpentage, en vue de la réalisation dans les conditions précitées ;
- **Article 2** : d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
 Reçu en préfecture le 29/06/2022
 Affiché le 29/06/2022
 ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_17-DE



 Pour extrait conforme
 Le Maire
 Claude AUFORT